

Charte de confiance pour la déclaration des événements indésirables associés aux soins (EIAS) et des événements indésirables graves (EIG)

Notre engagement

Le **DSRP** s'engage à promouvoir une culture de sécurité, fondée sur la confiance, l'amélioration continue des pratiques et le partage d'expérience, au service de la qualité et de la sécurité des soins en périnatalité.

Nos principes

Une démarche d'amélioration, non de sanction

La déclaration des EIAS a pour finalité de comprendre les situations afin d'améliorer les pratiques, les organisations et la sécurité des prises en charge. Elle ne s'inscrit pas dans une logique de recherche de responsabilité individuelle.

La confidentialité

Les informations transmises sont traitées de manière confidentielle, dans le respect des règles déontologiques et de la réglementation applicable.

Chaque déclaration est utile

Toutes les déclarations sont prises en compte. Toutefois, elles ne donnent pas systématiquement lieu à une analyse individuelle par le **DSRP**.

Les données recueillies permettent d'identifier des tendances, des besoins récurrents ou des situations émergentes. Elles constituent un levier essentiel pour orienter les actions du **DSRP**, notamment :

- développer des formations ciblées ;
- élaborer ou actualiser des recommandations, protocoles et outils d'aide à la décision ;
- mettre en œuvre des actions de prévention et d'amélioration des pratiques ;
- identifier des thématiques prioritaires de travail à l'échelle régionale.

Un accompagnement des situations les plus complexes

Pour les événements indésirables graves associés aux soins (EIGS), et à la demande des établissements ou des professionnels concernés, le **DSRP** peut proposer un accompagnement méthodologique.

Cet accompagnement peut notamment prendre la forme :

- d'une participation à une revue de morbi-mortalité (RMM) ;
- d'un appui à l'analyse systémique de l'événement ;
- d'un soutien à l'élaboration d'un plan d'actions, dans le respect des responsabilités de chaque établissement.

Le partage des enseignements

Les enseignements issus des déclarations peuvent être valorisés sous une forme anonymisée afin de diffuser les bonnes pratiques, de favoriser le retour d'expérience et de renforcer la culture de sécurité au sein du territoire.

Notre conviction

Chaque déclaration contribue à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Même lorsqu'elle ne fait pas l'objet d'une analyse individuelle, elle participe à construire les actions de demain au bénéfice des femmes, des nouveau-nés, des familles et des professionnels.

Le rôle du DSRP

Le traitement des EIAS relève en premier lieu de la responsabilité de chaque établissement ou professionnel déclarant.

Le **DSRP** intervient en appui, dans une logique de coordination, d'expertise, de partage d'expérience et d'amélioration des pratiques à l'échelle territoriale. Son rôle est d'accompagner les professionnels, de favoriser l'apprentissage collectif et de contribuer à la mise en œuvre d'actions régionales visant à renforcer la qualité et la sécurité des soins en périnatalité.